

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20240307-2024-021-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

Mise en ligne le 7 mars 2024
Délibération n° 2024-021
Séance du 5 mars 2024

Approbation du tableau des effectifs
budgétaires du SIAAP au 1^{er} avril 2024

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3 et R. 2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 3113-1, prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu sa délibération n° 2023-111 du 19 décembre 2023, portant modification du tableau des effectifs budgétaires,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le tableau des effectifs et des emplois budgétaires du SIAAP au 1^{er} avril 2024,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs pour prendre en compte les changements intervenus depuis le dernier tableau des effectifs, dont les promotions internes, les avancements de grade, les mouvements (départs, recrutements, mobilité),

Considérant que les enjeux de transformation numérique, de modernisation et de sécurisation de l'ensemble du système d'information nécessitent la création de quatre postes budgétaires du cadre d'emploi d'ingénieur territorial,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Sont créés quatre postes budgétaires relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Article 2 : Dit que, compte tenu de ces créations, le tableau des effectifs et des emplois est modifié, portant le nombre de postes budgétaires permanents à temps complet de 1 881 à 1 885 postes, avec effet au 1^{er} avril 2024 selon les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel sont inscrits à la section de fonctionnement au chapitre globalisé 012 (charges de personnel), au compte 62 (autres services extérieurs) et au budget d'exploitation du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER

Annexe 1

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS BUDGETAIRES ET DES EFFECTIFS DU
SIAAP DES AGENTS TERRITORIAUX
AU 1^{er} AVRIL 2024**

Chapitre 012

				Emplois permanents budgétaires		
				Postes pourvus	Postes vacants	
Emplois fonctionnels (a)						
Directeur de cabinet				1		1
Directeur général				1		1
Directeur général adjoint				3		3
				5	0	5

				Emplois permanents budgétaires		
Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Postes pourvus	Postes vacants		

Filière Administrative (b)						
A	Administrateur territorial	Administrateur général				
		Administrateur hors classe	2			2
		Administrateur	1	2		3
	Attaché	Attaché hors classe	6			6
		Attaché principal	30			30
		Attaché	41	17		58
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	20			20
		Rédacteur principal de 2ème classe	6	1		7
		Rédacteur	26	6		32
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	63			63
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	15			15
		Adjoint administratif	30	1		31
			240	27		267

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Emplois permanents budgétaires		
			Postes pourvus	Postes vacants	
Filière Technique (c)					
A	Ingénieur en chef	Ingénieur général	1		1
		Ingénieur en chef hors classe	12	1	13
		Ingénieur en chef classe exceptionnelle	1		1
		Ingénieur en chef	15	4	19
	Ingénieur	Ingénieur hors classe	12		12
		Ingénieur principal	90		90
Ingénieur		92	57	149	
B	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	157	4	161
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	109	25	134
		Technicien	119	49	168
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	168		168
		Agent de maîtrise	113	19	132
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	185		185
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	93		93
		Adjoint technique	234	7	241
			1401	166	1567

Filière Médico-Sociale (d)					
A	Médecins	Médecins hors classe	0	2	2
	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	2	0	2
				2	2

Annexe 2

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS BUDGETAIRES ET DES EFFECTIFS DU
SIAAP DES AGENTS VILLE DE PARIS
AU 1^{er} AVRIL 2024**

Chapitre 062

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Emplois permanents budgétaires	
			Postes pourvus	Postes vacants
<i>(e)</i>				
			3	3
			6	6
			2	2
			1	1
			2	2
			3	3
			14	14
			1	1
			1	1
			1	1
			1	1
			2	2
			1	1
			1	1
			3	3
			42	0
Total général (a+b+c+d+e)			1690	195
				1885